

Zeitschrift: Technische Mitteilungen / Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe = Bulletin technique / Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses = Bollettino tecnico / Azienda delle poste, dei telefoni e dei telegrafi svizzeri

Herausgeber: Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe

Band: 40 (1962)

Heft: 5

Artikel: Les impulsions de comptage dans le trafic télex automatique

Autor: Buclin, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-875117>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'étendre rapidement, c'est dans le domaine de l'établissement des ordres dans les entreprises privées. Déjà plusieurs systèmes sont offerts au public, par exemple le système Selex de la maison Siemens, qui permet d'envoyer les ordres automatiquement aux différents départements depuis un poste central.

On a aussi recours à lui pour préparer des programmes de calculatrices électroniques ou établir des opérations comptables. Nous voyons donc que la liste des emplois du téléimprimeur s'allonge toujours et que cet appareil devient de plus en plus un accessoire indispensable de la vie économique.

Les impulsions de comptage dans le trafic télex automatique

Le système de taxation qui a été adopté pour les communications télex automatiques est basé sur le principe d'un montant fixe par unité de temps. Ainsi, pour une communication dans le réseau national, on émet une impulsion de taxe de 10 c. toutes les 45 secondes, ou toutes les 6 secondes si c'est une liaison avec le Danemark. Ce n'est là que le principe; si l'on veut savoir comment ce système est appliqué en réalité, il faut avoir une idée des différentes opérations qui se font lors de l'établissement d'une communication.

Que fait l'abonné lorsqu'il désire établir une communication? Il presse sur son bouton d'appel, et informe ainsi le central de son désir. Dès cet instant, dans la nouvelle technique, un chercheur d'appel va démarrer et viendra se connecter sur le circuit propre de l'abonné. En même temps, un autre circuit appelé ZIA et servant uniquement à la taxation sera relié à cette chaîne. Mais, pour fonctionner, il doit savoir quel est le tarif à appliquer. Alors, pour obtenir cette information, il fait appel à un autre circuit: l'indicateur de taxe TG. Dès qu'un de ces circuits indicateurs de taxe s'est connecté au ZIA, le sélecteur de groupe primaire est autorisé à émettre l'impulsion de retour. Ce signal, qui fait allumer la lampe verte sur la platine, informe l'abonné qu'il peut maintenant composer le numéro de l'abonné désiré. Les interruptions de courant qui seront produites sur la ligne lorsqu'on actionnera le disque d'appel serviront d'une part à établir la communication, d'autre part à en fixer le prix. Dès cet instant, le circuit indicateur de taxe TG entrera en jeu, il enregistrera le numéro que l'on compose et déterminera le tarif à appliquer. Lorsqu'il aura pu établir cette information, il la transmettra au circuit de comptage ZIA et, son travail étant terminé, il se déconnectera.

Lorsque la liaison sera établie, soit après l'inversion de courant, le circuit de comptage ZIA attendra encore quelques secondes avant d'émettre une première impulsion de taxation appelée impulsion de début et ce n'est qu'après cette opération que les véritables impulsions de comptage seront transmises. Mais le ZIA ne les produit pas, il existe pour cela un circuit commun à tout le central et qui fonctionne en permanence, appelé émetteur d'impulsions ZTG. Ce dernier possède un certain nombre de cames émettrices qui correspondent aux différents tarifs en

vigueur, et le ZIA se connecte à l'une de ces cames, en se basant sur les indications reçues du circuit indicateur de taxe TG. Maintenant, toutes les opérations concernant la taxation sont terminées. Mais il reste encore un point à éclaircir: l'utilité de l'impulsion de début et pourquoi celle-ci ne vient pas immédiatement. Précédemment, l'émission de cette impulsion avait été fixée à environ 3 secondes après l'établissement de la communication et empêchait ainsi qu'une impulsion de taxation soit émise dans le cas de mauvaises connexions. Mais depuis l'introduction du service automatique avec la Grande-Bretagne, nous avons dû porter ce temps à 5 secondes ± 1 , pour éviter d'avoir une taxation lors d'une liaison avec un abonné occupé; en effet, dans ce cas, la coupure de la ligne ne vient pas tout de suite, mais seulement après que l'abonné appelant a reçu l'indication OCC sur son appareil. Toutefois, il ne s'agit là que d'une particularité de l'impulsion de début; sa fonction principale* consiste à veiller que toutes les communications soient facturées. Effectivement, nous ne connaissons pas le moment exact de la venue des impulsions de comptage, puisque le circuit émetteur d'impulsions ZTG fonctionne en permanence, et seul le temps entre chaque impulsion a été déterminé. Evidemment, avec ce procédé, le prix de deux communications identiques et de même durée peut varier de 10 c. si le début ne se trouve pas au même instant. La figure 1 montre schématiquement les deux cas extrêmes que l'on peut avoir.

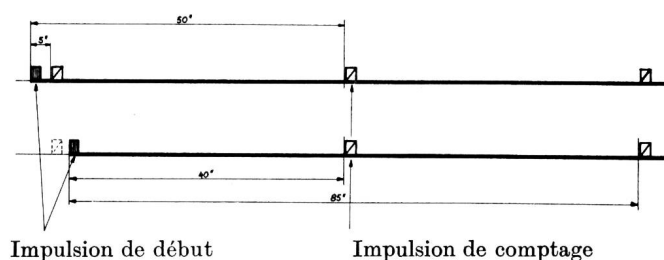


Fig. 1

En conclusion, il serait indiqué de dire aux abonnés, surtout à ceux qui auront un indicateur de taxe sur leur appareil, que le montant d'une communication ne se compose pas uniquement de la taxe ordinaire de 10 c. par unité de temps, mais aussi d'une taxe fixe de début de 10 c.